

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD118-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	66
Pouvoirs	11

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 29 juin 2018

LE 05 juillet 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : ANNESSE ET BEAULIEU : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ACIT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, SALINIER, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, CHASTENET, MERILLOU, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, LOURD, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, KERGOAT, DE PISCHOF, DATRIER, GATAULT, HANOU, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT-SOULLER, ROUX, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, MARTINEAU, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LACOSTE, PUYRIGAUD, AUDI, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, RAT-SOULLER, MALLET, GUILLEMET, REYNET, GRELLETY, RATIER, USCAIN, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. SUBERBERE	Pouvoir à	M. DUCENE
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY
Mme LEON	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme RAT SOULLER	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. CACAN
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON
M. AUDI	Pouvoir à	M. MOSSION

OBJET : ANNESSE ET BEAULIEU : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ACIT

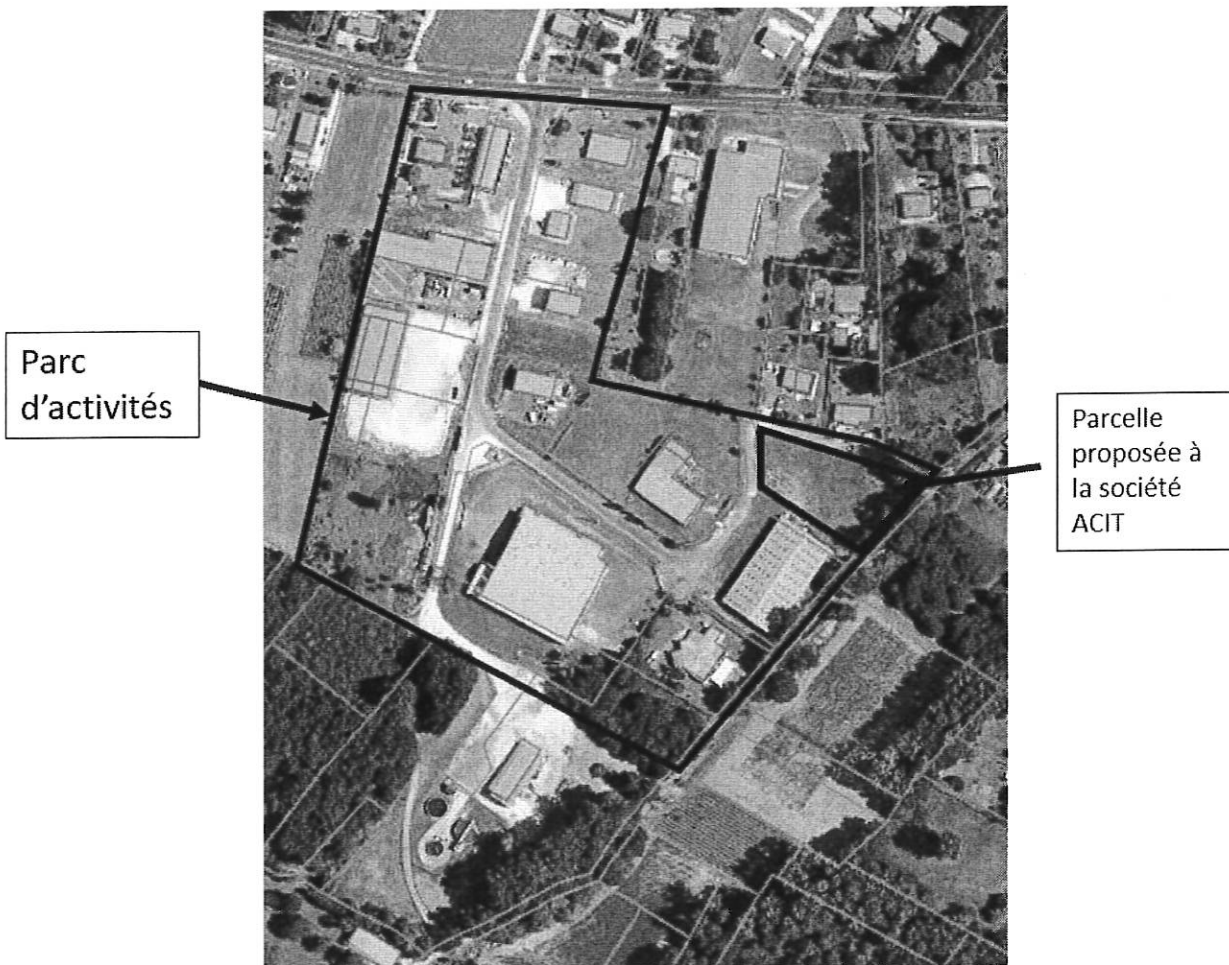
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux gère 22 parcs d'activités dont celui de Lachenal, à Annesse et Beaulieu.

Que dans ce parc d'activités d'une superficie de 30 000 m², comprenant 8 entreprises et 50 salariés, il reste une dernière parcelle à la vente.

Que cette parcelle, d'une superficie de 2 593 m², intéresse l'entreprise de chaudronnerie ACIT qui compte deux personnes et est déjà installée dans ce parc d'activités.

Considérant que souhaitant devenir propriétaire et ayant besoin d'un local mieux adapté à son développement M Geneste, de la société ACIT souhaite acquérir cette parcelle.



Qu'il est proposé de céder à la société ACIT, dans la commune d'Annesse et Beaulieu, une parcelle cadastrée AR 739, d'une superficie de 2 593 m², pour un prix de 15 €HT/m², soit un montant total de 38 895€ HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant de 7 779 €, soit un montant total de 46 674 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de céder à la société ACIT, dans la commune d'Annesse et Beaulieu, une parcelle cadastrée AR 739, d'une superficie de 2 593 m², pour un prix de 15 €HT/m², soit un montant total de 38 895€ HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge d'un montant de 7 779 €, soit un montant total de 46 674 € TTC.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	10 JUIL. 2018	Pour extrait conforme	10 JUIL. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	10 JUIL. 2018	Périgueux, le	10 JUIL. 2018

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 024-200040392-20180705-DD1182018-DE